

L'Anse-Saint-Jean, le 29 avril 2015.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 29 avril à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Graham Park

148-2015
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

149-2015
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

150-2015
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Suite à la présentation du rapport financier consolidé par Monsieur Bertin Houde et Monsieur Rémi Vachon de la Firme Mallette, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, il est proposé, appuyé et résolu unanimement

QUE les dits états soient adoptés tels que préparés par Mallette SENCRL, Comptables agréés et qu'ils soient déposés au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au Livre des Annexes sous la cote no 192.

PÉRIODE DE QUESTIONS

151-2015
FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h10

_____ Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

_____ Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».